

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
n° 326/Pyrèthre
Rép. du n° 709/Pyrèthre
du 3 mai 1943.-

Ruhengeri, le 14 mai 1943

Monsieur le Résident,

Objet :
Besoins en poudre de
pyrèthre

En réponse à votre lettre échangée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Avis pris de Monsieur l' Agronome Michel qui se trouve pour le moment en territoire de Ruhengeri, il y a lieu de majorer nos besoins en poudre de pyrèthre de CING TONNES; compte tenu de l'extension des ravages causés dans toutes les provinces du territoire par l'antestia.

Ayant examiné les différents postes du budget des dépenses des caisses de provinces fédérées du territoire, j'ai été amené à constater qu'il était peut-être possible de prélever une somme de 16.000 francs sur l'art. 64, les hangars pyrèthre ne devant être construits qu'après le choix de l'emplacement des 140 hectares à trouver par Monsieur MICHEL; il semble bien que la construction des hangars pyrèthre ne s'imposera qu'une fois ces nouveaux champs en production; ce qui n'aura lieu qu'en 1944 seulement.

Pour ce qui concerne les 16.500 francs restants ils pourraient être pris dans la réserve de 15% prévue au budget des recettes, la réserve étant me semble-t-il assez considérable que pour y prélever une somme de cet import.

De la sorte, la somme de 32.500 francs représentant 5 tonnes de pyrèthre à 6.500 francs la tonne, pourraient être trouvés sans provoquer une augmentation du total des prévisions budgétaires de dépense.

L'Administrateur Territorial
D. Vauthier



A Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

RUHENGERRI



18127